



52^e CONFÉRENCE RÉGIONALE CANADIENNE DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

Fiche synthèse

- ACTIVITÉ**
- Activité de la Section du Québec de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC)
 - Frédéricton (Nouveau-Brunswick)
 - 20 au 26 juillet 2014
- PARTICIPANTS**
- M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale du Québec (ANQ)
 - M. Gerry Sklavounos, député de Laurier-Dorion et membre de la Section du Québec de l'APC
 - M^{me} Carole Poirier, députée de Hochelaga-Maisonneuve
 - M^{me} Marguerite Blais, députée de Saint-Henri-Sainte-Anne
 - M^{me} Émilie Bevan, secrétaire administrative.
- CONTEXTE**
- L'APC regroupe 180 parlements d'États unitaires, fédéraux et fédérés, provenant des pays qui forment le Commonwealth. Ces parlements sont regroupés en neuf régions géographiques, dont la Région canadienne. L'ANQ en est membre à part entière depuis 1933.
 - La Conférence régionale canadienne a lieu annuellement selon une rotation prédéfinie entre les 14 sections membres, et assure le maintien des relations entre les assemblées législatives du pays. Les sections de la Région canadienne de l'APC, soit la Chambre des communes, le Sénat et les assemblées législatives des provinces et territoires, sont invitées à y désigner des représentants. Ceux-ci y traitent de thèmes divers dans le but de favoriser la mise en commun de bons procédés et le partage de stratégies novatrices.
 - L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick était l'hôte, cette année, de la 52^e Conférence régionale canadienne de l'APC.
 - La réunion du comité directeur et les séances de travail de la Région canadienne du réseau des « Femmes parlementaires du Commonwealth » (FPC) se tenaient en marge de la Conférence régionale. Le réseau FPC regroupe les députées et les sénatrices du Canada dans le but de mettre en commun et de promouvoir des initiatives visant à améliorer la représentativité des femmes en politique.

CONTEXTE (SUITE)

- Le Conseil régional, organe dirigeant de la Région et composé des présidents et des chefs des 14 sections membres, tient également sa réunion dans le cadre de la Conférence régionale. Ses travaux sont tenus à huis clos.

THÈMES

- Solidarité avec le peuple ou défense du peuple : point de vue personnel sur le rôle délicat du député ministériel
- La Loi sur les soins de fin de vie : L'importance de débattre des enjeux de société au Parlement
- Réforme des régimes de retraite du secteur public du Nouveau-Brunswick
- Aide du ministère de la Défense nationale aux autorités civiles : rôle du gouvernement et expérience acquise
- La place de la présidence de l'Assemblée dans le programme scolaire
- Incidences du renvoi à la Cour suprême du Canada, sur le rôle du Sénat et la réforme éventuelle
- Mobilisation démocratique des personnes handicapées
- Table ronde sur les récentes inondations dans les provinces des Prairies.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Assurer une présence active au sein des instances de la Région canadienne de l'APC et du réseau FPC.
- Lors des séances de travail, faire valoir auprès des instances de la Région canadienne de l'APC et de ses membres, l'expérience du Québec et de ses élus relativement aux thèmes à l'ordre du jour.
- Prononcer une allocution ayant trait à la Loi concernant les soins de fin de vie et l'importance de débattre d'enjeux de société au parlement.
- Par leur participation aux échanges portant sur les différents thèmes de la Conférence, renforcer la connaissance des députés québécois à l'égard des différents contextes parlementaires au sein desquels évoluent les élus des autres sections de la Région canadienne.
- Renforcer les relations institutionnelles que maintient l'ANQ avec les assemblées législatives canadiennes fédérales, provinciales et territoriales.

COMMENTAIRES ET CONCLUSIONS

- Les participantes aux réunions de la Région canadienne du réseau FPC ont pu prendre part à trois conférences portant sur le leadership féminin données par M^{me} Elizabeth Weir, ancienne députée de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, M^e Anne Bertrand, commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée pour le Nouveau-Brunswick ainsi que D^{re} Nancy Nason-Clark, directrice par intérim du Centre Muriel McQueen Fergusson et directrice du Département de sociologie de l'Université du Nouveau-Brunswick (UNB).

**COMMENTAIRES ET
CONCLUSIONS (SUITE)**

- Les députées ont également effectué une visite du Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale de l'UNB et, à cette occasion, elles se sont entretenues avec M^{me} Rina Arseneault, directrice adjointe du Centre.
- Le thème portant sur « l'importance de débattre des enjeux de société au Parlement : l'exemple de la Loi concernant les soins de fin de vie » a fait l'objet d'une présentation par le président de l'ANQ et a suscité des échanges fructueux.
- Les débats portant sur la réforme des régimes de retraite au Nouveau-Brunswick ont pu nourrir la réflexion des députés sur cette question qui fait actuellement l'objet d'un projet de loi à l'étude à l'ANQ.
- Les débats et discussions entourant les huit séances de travail et les diverses présentations de conférenciers ont permis aux membres de la délégation québécoise de renforcer leur connaissance des réalités parlementaires de leurs homologues des autres juridictions canadiennes et de renforcer les liens avec ces derniers.

COÛT

- Per diem et autres frais	7 731,42 \$
- Transport	2 302,23 \$
Total	10 033,65 \$